

CIDETRAK® CM



Confusion sexuelle Carpocapse

Arbres fruitiers à pépins

Composition	230 mg/diffuseur de codlémone ((E,E)-8,10-dodecadien-1-ol) (4,6 % de la formulation)
Formulation	produit diffuseur de vapeur (VP)
A.M.M.	n°2130272

Mode d'action - Propriétés

CIDETRAK® CM est un diffuseur de phéromone autorisé pour la lutte par confusion sexuelle contre le carpocapse des pommes et des poires sur les arbres fruitiers à pépins. Issu de la recherche et du développement de la société TRECE Inc., les diffuseurs **CIDETRAK® CM** sont conçus pour optimiser la protection et le relargage des phéromones dans les vergers permettant une protection optimale contre le carpocapse tout au long de la période à risque.

CIDETRAK® CM est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE 834/2007.

Usages et doses homologués

CIDETRAK® CM est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Culture	Cible	Dose	D.A.R ¹
Pommier -> pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier*, pommette*	Chenilles foreuses des fruits -> uniquement sur carpocapse des pommes et des poires	500 diffuseurs/ha	Non applicable

¹ D.A.R. : Délai Avant Récolte.

Les usages marqués d'un * dans le tableau ci-dessus ont été obtenus dans le cadre des extrapolations permises par la mise en œuvre du nouveau catalogue des usages (Arrêté du 26 mars 2014). L'attention de l'utilisateur est donc attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé de s'assurer de l'efficacité et de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Recommandations d'emploi

CIDETRAK® CM s'utilise préventivement. Les diffuseurs doivent être positionnés dans la parcelle avant le début du vol de première génération de carpocapse. Une seule pose de **CIDETRAK® CM** est suffisante pour assurer une diffusion tout au long de la période à risque (2 ou 3 générations).

CIDETRAK® CM s'applique à raison de 500 diffuseurs par hectare, répartis de façon homogène dans le verger (et en quinconce d'un rang sur l'autre). La pose des diffuseurs doit impérativement être effectuée sur le tiers supérieur de la canopée (préférentiellement à 30 - 40 cm de la cime des arbres) en veillant à éviter les branches susceptibles de descendre en cours de saison avec le développement des fruits.

Les bordures et bouts de parcelles doivent être renforcés (à hauteur de 10% de diffuseurs supplémentaires). Les haies, brise-vents, ainsi que tous les foyers potentiels de contamination doivent également être protégés avec **CIDETRAK® CM**.

Conditions d'emploi

Le verger protégé doit avoir une forme compacte et présenter une surface minimale de 2 à 3 ha. La parcelle protégée doit être homogène au niveau âge et variété et/ou date de récolte. Plus la surface confusee est importante et homogène, plus la confusion sera efficace.

Éviter les vergers abandonnés ou les implantations trop récentes. Le potentiel d'infestation du verger (historique, environnement parcellaire) doit être connu et modéré. Ainsi, le pourcentage de fruits attaqués par le carpocapse des pommes l'année précédant la pose doit être inférieur à 1 %. Tous facteurs de risques extérieurs doivent également être évités (vergers abandonnés ou mal protégés adjacents, aires de stockage, bâtiments éclairés la nuit...).

Suivi au verger et traitement insecticide de couverture

Un suivi du verger devra impérativement être réalisé à intervalle régulier (toutes les 1 à 2 semaines depuis la date de pose jusqu'à la récolte). Les contrôles se font à l'aide de pièges sexuels disposés au sein de la parcelle ainsi que par des contrôles de dégâts sur fruits en privilégiant les observations sur les zones à risques (bordures, haut des arbres...).

Les traitements insecticides complémentaires devront être réalisés conformément aux recommandations générales émises par les Bulletins de Santé du Végétal ainsi que selon les recommandations du technicien en charge du suivi de la parcelle.

Attention, si les dégâts observés sur fruits dépassent le seuil de 0.5% de fruits attaqués, il est conseillé d'envisager la réalisation d'une intervention insecticide complémentaire.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Remarque importante :

CIDETRAK® CM est un système de confusion adapté à la protection contre le carpocapse et ne permet pas de contrôler d'autres ravageurs. En particulier, les autres tordeuses (tordeuses de la pelure, tordeuse orientale du pêcher...) ne sont pas contrôlées par **CIDETRAK® CM** et devront faire l'objet d'une lutte spécifique en cas de présence sur la parcelle.

Mode d'utilisation**- Pose des diffuseurs :**

Le diffuseur **CIDETRAK® CM** se présente sous la forme d'une pièce de puzzle. La pose des diffuseurs peut être effectuée à l'aide d'une canne de pose se présentant sous la forme d'un tube. Voir également la fiche **Mode d'emploi des diffuseurs CIDETRAK®** à l'intérieur du carton.

- Élimination du produit et des emballages vides

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor. Les diffuseurs usagés peuvent également être éliminés via la filière Adivalor.

Packaging innovant pour un confort de pose inégalé :

Les diffuseurs **CIDETRAK® CM** sont livrés dans un packaging intelligent. Après son ouverture, le packaging se transforme en boîte de pose ; de plus le packaging contient une sangle que le poseur passe sur son épaule. Ainsi, le packaging se transforme en sac de pose confortable.

Précautions d'emploi

- Conserver **CIDETRAK® CM** dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et bien ventilé et fermant à clé.

- Conditions spécifiques de stockage : Protéger du gel. **Pour un stockage longue durée (entre 2 saisons), la température de stockage ne doit pas dépasser 5°C.**

- Pendant toute la durée de manipulation du produit et l'application, veiller à porter une tenue de protection adaptée.

Pour la protection de l'opérateur, nous recommandons pendant la phase de pose des diffuseurs :

- Le port de gants mixtes tricotés en polyamide avec une enduction nitrile au niveau de la paume de la main et des doigts de type gants MAPA Ultrane 553, répondant à la norme EN388 et 4121.
- Le port d'un vêtement de travail de type cote en coton / polyester (35%/65% ou 40%/60%) avec un grammage d'au moins 230 g/m².

Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

CIDETRAK® CM (contient de la codlémone : (E,E)-8,10-dodecadien-1-ol)

ATTENTION

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P280 Porter des gants de protection.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Délai de rentrée : non applicable.

Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet (www.quickfds.com, www.certiseurope.fr) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N° 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 04.81.68.06.29.



Homologation Certis Europe B.V. ® Marque déposée Trécé Inc.

Conditionnement

Conditionnement	Palettisation	Unité de commande
Carton de 1500 diffuseurs (6 sachets x 250 diffuseurs)	104 cartons	1 carton

Distribué par Certis Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée – 78280 GUYANCOURT – Tel. : 01 34 91 90 00 – Fax. : 01 30 43 76 55 – www.certiseurope.fr – V2 – 10/2014